

Eglise catholique à Bruxelles - Centre pastoral
14, rue de la Linière - 1060 Bruxelles
02/533.29.11 - www.catho-bruxelles.be

Octobre 2015

Accueil des migrants : comment les aider ?

Vade-mecum

Vocabulaire, acteurs de première ligne et suggestions



Photo : © Caritas Internationalis

ACCUEIL DES MIGRANTS : TOUT LE MONDE PEUT FAIRE QUELQUE CHOSE

Suggestions pour apporter une aide

« Les migrants me posent un défi particulier parce que je suis pasteur d'une Eglise sans frontière qui se sent mère de tous. Par conséquent j'exhorte les pays à une généreuse ouverture qui, au lieu de craindre la destruction de l'identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles ».

Pape François, « La joie de l'Évangile », n° 210.

Un grand nombre de chrétiens sont interpellés par l'arrivée massive de réfugiés demandeurs d'asile ces derniers temps en Europe. Si de nombreuses questions se posent, c'est aussi un défi à la foi. Les évêques de Belgique ont publié plusieurs prises de position à ce sujet. La mobilisation est forte, on ne peut que s'en réjouir. Mais chacun se demande comment au mieux s'engager, de façon concertée et dans la durée.

L'Église catholique à Bruxelles remercie tous ceux qui se sont déjà mis à l'ouvrage. Elle ne peut qu'encourager les communautés chrétiennes et leurs responsables à l'accueil des réfugiés, en particulier :

- en mobilisant les fidèles, et plus largement toutes les personnes qui se sentent concernées, à constituer des groupes d'accueil et d'accompagnement des familles ;
- en proposant aux organisations de référence des lieux d'accueil ainsi que des offres d'accompagnement ;
- en soutenant généreusement ces organisations, parmi lesquelles :
 - Caritas International qui accompagne sur le long terme les demandeurs d'asile (compte BE88 0000 0000 4141,
 - Caritas Secours Bruxelles qui assure un service social de première ligne (compte BE14 3100 7989 8683)
 - Caritas Hulpbetoon (compte BE80 7765 9023 3377)
 - Action Vivre Ensemble (compte BE 34 0682 0000 0990)

Pour ces quatre comptes, veuillez ajouter la mention « aide aux réfugiés ». Une attestation fiscale est délivrée à partir de 40 € versés sur l'année.

- Jesuit Refugee Service Belgium qui accompagne les réfugiés et migrants détenus en centres fermés ou récemment libérés (compte BE40 5230 8069 3163 ou, si vous désirez l'attestation fiscale, au compte de Caritas International BE88 0000 0000 4141 avec mention P168JRS)

La présente note voudrait préciser les suggestions pour apporter de l'aide. Elle a été rédigée au départ d'informations glanées auprès d'organisations diverses, du vade-mecum rédigé par Anne Dupont pour le Vicariat du Brabant Wallon ainsi que par des informations propres à l'Église de Bruxelles.

Un point de contact au Centre pastoral de Bruxelles, rue de la Linière 14, 1060 Bruxelles
Anne Le Garroy, anne.legarroy@entraide.be, 02/533.29.58.
Paul-Emmanuel Biron, commu@catho-bruxelles.be, 02/533.29.06

- **Demandeur d'asile** : Personne qui a fui son pays parce que sa vie ou son intégrité y était menacé, qui demande une protection et un droit de séjour à la Belgique et qui attend que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée. La loi belge prévoit deux statuts de protection : le statut de réfugié et la protection subsidiaire. (Ciré)
- **Réfugié** : En droit international, le « réfugié » est le statut officiel d'une personne qui a obtenu l'asile d'un Etat tiers. Il est défini par une des conventions de Genève comme une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La reconnaissance du statut de réfugié donne le droit au séjour illimité en Belgique. (Source : Ciré)
- **Protection subsidiaire** : Statut octroyé aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture ou la violence généralisée dans le cadre d'un conflit armé). (Source : Ciré)
- **Accueil des demandeurs d'asile** : Tout demandeur d'asile a droit à un accueil pendant sa procédure d'asile. Cet accueil est coordonné par Fedasil et prend la forme d'une aide matérielle, à savoir un hébergement et un accompagnement dans un centre d'accueil collectifs (Fedasil ou Croix Rouge) ou dans un logement individuel géré par des CPAS ou des ONG (p.ex. Caritas International). (Source : Ciré)
- **Droits des demandeurs d'asile** : les demandeurs d'asile ont droit à l'aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide concerne dans un premier temps les besoins de base: un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier, à part une somme restreinte pour les besoins quotidiens, dont le montant dépend de l'endroit où ils sont accueillis. La loi belge autorise les demandeurs d'asile à travailler uniquement lorsque leur procédure se prolonge au-delà de six mois (mais elle ne les y oblige en aucun cas). (Source : Fedasil).
- Voir aussi le dossier « Les mots de la crise migratoire » du journal La Croix : http://services.la-croix.com/webdocs/pages/longform_terminologie/index.html

QUI AIDER ?

- **Des demandeurs d'asile ?** L'accueil des demandeurs d'asile requiert surtout un accompagnement professionnel - social, juridique, psychologique et administratif. En Belgique, cette mission est confiée par l'État à Fedasil, qui la mène à bien en partenariat avec d'autres organisations, comme la Croix-Rouge, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk. **Il n'existe pas actuellement de cadre ni de soutien organisé permettant un accueil des demandeurs d'asile par des particuliers. Tant que ce ne sera pas le cas, nous ne recommandons pas d'accueillir des demandeurs d'asile chez soi.** (Source : Ciré).
> Il reste toutefois possible de proposer un bénévolat dans les centres d'accueil (Fedasil ou Croix Rouge).
- **Ou des réfugiés ?** Une fois leur statut obtenu, les réfugiés devront en effet se construire une nouvelle vie en Belgique. **C'est à l'égard des réfugiés que votre solidarité pourra être la plus utile**, pour les accompagner dans toute une série d'aspects de la vie quotidienne: recherche de logement, d'emploi, apprentissage du français, découverte de la ville ou du quartier, activités sociales... Si vous êtes isolé, nous vous recommandons vivement de vous renseigner auprès des associations, CPAS, écoles et autres lieux d'entraide. (Source : Ciré)
- N'oublions pas les **migrants déboutés** de leur demande de séjour : ils sont des milliers, sans réel avenir dans leur pays d'origine, condamnés à retourner au pays. Certains décident de demeurer chez nous dans la clandestinité, en raison des craintes qu'ils ont. Ils sont alors particulièrement vulnérables. Autant que d'un toit, ils ont besoin de relations et de notre solidarité, pour se forger un nouveau projet de vie.



Photo : © Caritas Internationalis

* **Caritas International** : au nombre de ses missions à destination des victimes de guerres, de catastrophes et de la pauvreté, Caritas International en Belgique organise l'accueil et l'accompagnement des migrants et défend les droits des réfugiés, à qui sont offerts également une aide sociale et juridique individuelle. Conformément au message évangélique, Caritas International aide les personnes les plus vulnérables afin qu'elles deviennent les sujets de leur propre développement.

Contact : Caritas International (rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles). +32 (0)2.229.36.11.
infofr@caritasint.be. <http://www.caritas-int.be>

* **Jesuit Refugee Service**: sa mission est d'accompagner et de servir les réfugiés et les migrants forcés, ainsi que de défendre leurs droits. En Belgique, le JRS assure des visites et un accompagnement en centres fermés et dans les maisons de retour. Il développe également un projet d'hospitalité et d'accompagnement pour des étrangers récemment libérés (Projet Up Together).

Contact : JRS Belgium Rue Maurice Liétart 31/9, 1150 Woluwe-Saint-Pierre
info@jrsbelgium.org ; <http://www.jrsbelgium.org/>

* **CIRÉ** : Coordination et initiatives pour Réfugiés et Etrangers, qui fonctionne sur le modèle d'un réseau d'organisations concernées et mène un travail de plaidoyer politique et de sensibilisation. Le CIRÉ dispose d'un service d'accueil des demandeurs d'asile, d'une école de français, d'un service d'information sur le logement et d'un service « Travail, Équivalences et Formations ».

Contact : rue du Vivier 80-82, 1050 Bruxelles ; Tel. : 02.629.77.10 ; cire@cire.be
<http://www.cire.be/>

* **L'Office des Etrangers et le CGRA** : Le demandeur d'asile introduit, dès son arrivée en Belgique, une demande d'asile auprès de l'Office des étrangers (OE). L'OE enregistre la demande et recueille les déclarations du demandeur sur son identité et son itinéraire, et sur ses principaux motifs de fuite. L'OE transfère la demande d'asile au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, qui procède à un examen approfondi et offre la protection sous forme d'un statut de réfugié ou d'un statut de protection subsidiaire.(Source : CGRA)

Info : sur le site du CGRA, un certain nombre de brochures informant sur les démarches, les droits et obligations des différents statuts accordés : <http://www.cgra.be/fr/publications>

* **FEDASIL** : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. L'agence attribue une place au demandeur d'asile dans une structure d'accueil pendant la durée de la procédure. Le demandeur d'asile a alors droit à un accompagnement matériel, médical, social et juridique. Les structures d'accueil sont soit des centres collectifs (Fedasil, Rode Kruis et Croix-Rouge) ou des logements individuels gérés par des CPAS (ILA : Initiatives locales d'Accueil) ou des ONG (notamment Caritas International). Après l'octroi d'un statut de réfugiés, Fedasil dispose également d'un service de recherche de logement pour ces derniers.

Info : liste des communes organisant des initiatives locales d'accueil sur <http://www.siss.be>
Il y a bien sûr encore de nombreux autres acteurs impliqués, dont la Plate-forme citoyenne et, dans l'Eglise, la paroisse S. Roch, d'autres paroisses et unités pastorales...

1. Coordonner en paroisse l'accueil d'une famille de réfugiés :

Une fois que les demandeurs d'asile ont obtenu leur statut de réfugiés, les personnes ont deux mois pour quitter leur structure d'accueil (Fedasil ou autre), et s'insérer progressivement dans la vie de la société belge.

Points d'attention :

- a) L'insertion prend plus facilement place dans un **cadre urbain**, semi-urbain, ou dans un cadre où sont proposées des solutions d'accès aux services (école, formation, transports, etc.). Mais quel que soit le contexte, la qualité de l'accompagnement fait toute la différence.
- b) Un projet d'accueil ne fonctionne que si on répartit les différents services à offrir sur plusieurs personnes. On doit donc chercher à créer un **comité**.
- c) Il est important de veiller à **coordonner son projet** avec les acteurs locaux et de vérifier avec eux les démarches possibles et autorisées (CPAS, banques alimentaires, etc.)
- d) Un tel accompagnement de personnes réfugiées requiert de la **discretion** dans les échanges concernant leur vécu ; ils sont nombreux à avoir connu la guerre, un parcours difficile pour atteindre l'Europe, laissant de grandes blessures qui nécessitent de notre part beaucoup de douceur, de patience, de respect sans intrusion dans leur vie passée. Il est également important de veiller à proposer une **aide adaptée** aux besoins et aux moyens des personnes.

Cet accompagnement nécessitera l'organisation d'un certain nombre de démarches :

- a) Recherche d'un logement auprès d'un privé ou du CPAS
- b) Inscription au CPAS
- c) Inscription à la commune
- d) Ouverture d'un compte bancaire
- e) Inscription à la mutuelle
- f) Inscription à la maison de l'emploi
- g) Cours de français ou l'alphabétisation
- h) Inscription à l'école
- i) Prendre une RC familiale
- j) Récolter des fonds pour prendre en charge les besoins.

Il faut compter à peu près 1 semaine pour mener toutes les démarches.

Pour être mis en rapport avec des personnes réfugiées en attente d'une insertion locale :

- soit vous contactez le CPAS de votre commune, qui octroie le revenu d'intégration ;
- soit vous contactez Caritas International : asile-asiel@caritasint.be ou par téléphone Mélanie Orlando (ou sa remplaçante) (0471 720 542) pour les francophones ou de Sonia Memoci (ou sa remplaçante) pour les néerlandophones (0472 72 04 45).

2. Propositions de volontariat

- Proposer ses services dans les paroisses qui organisent un accueil et un accompagnement de réfugiés.
- Travailler comme volontaire auprès des réfugiés à l'initiative de Caritas. Vous trouverez des formulaires en ligne pour proposer vos services : <http://www.caritas-int.be/en/webform/travailler-comme-volontaire-aupres-des-refugies>
- Collaborer comme volontaire avec le JRS, soit pour des visites en centre fermé, soit pour créer des réseaux locaux de solidarité en accueillant à domicile ou en accompagnant des étrangers récemment libérés.
Formulaire en ligne pour proposer ses services : <http://www.jrsbelgium.org/-Volontariat>
- Centres Fedasil : à ce jour, en raison du grand nombre de personnes intéressées, celles-ci sont actuellement mises sur listes d'attente. Fedasil demande donc d'attendre avant de poser une candidature. Dans quelques semaines, certains centres vont de nouveau chercher des volontaires et ils lanceront un nouvel appel sur leur site web.
- Des associations d'aide de proximité à Bruxelles travaillent quotidiennement à l'accompagnement de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Votre soutien leur est précieux :
 - Bruxelles accueil porte ouverte (BAPO), Rue de Tabora, 6 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/511 81 78
 - Espace social Télé-service, Rue de l'Abattoir, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/548 98 00
 - Asbl Accompagner, voir : www.accompagner.be
 - Vivre Ensemble, rue de la Linière 14, 1060 Bruxelles, tél. 02.533.29. 58 pour collaborer au travail de sensibilisation de la Campagne d'Avent 2015 sur ce sujet.

3. Faire un don en nature

Attention: De manière générale, les dons en nature ont été très nombreux ces dernières semaines. Les besoins évoluant de semaine en semaine et d'un endroit à l'autre, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec une des organisations impliquées avant d'effectuer votre don, afin de vous assurer de son utilité.

Fin septembre 2015, les centres d'accueil de Fedasil, comme ceux de la Croix-Rouge, ont indiqué avoir reçu suffisamment de dons pour l'instant. ! Cette interruption est temporaire. Dès que les centres ont de nouveau de la place et du temps pour de nouveaux dons, Fedasil lancera un appel sur son site web.

Seuls les chaussures et les vêtements d'hiver pour hommes sont encore les bienvenus dans la plupart des centres. Le matériel scolaire (papier, cartables, boîtes à tartine, etc.) est également le bienvenu. Si vous souhaitez les aider, le mieux est de contacter préalablement un centre près de chez vous.

Prenez dans tous les cas d'abord contact avec le centre d'accueil concerné.

4. Mettre à disposition un logement pour demandeurs d'asile (court terme) :

L'Action « Appel aux propriétaires solidaires » de Caritas International a pour objectif de mettre un logement individuel spécifique ou un studio à disposition des demandeurs d'asile. Durant l'occupation du logement, un loyer minimum est payé et les charges ainsi que les consommations sont prises en charge.

Info : Caritas International : asile-asiel@caritasint.be ou par téléphone auprès de M. Norbert de Hemptinne : 0470 80 02 39 ; <http://www.caritas-int.be>.

5. Recherche de logement pour l'installation de réfugiés :

Une fois leur statut de réfugiés obtenu, les personnes ont deux mois pour quitter leur logement d'accueil et trouver leur propre logement sur le marché locatif. Voici comment les aider :

A. Proposer un logement :

Soit vous vous cotisez ensemble (en paroisse, en U.P., en association etc.) pour verser pendant deux ans *une part* de loyer, contribuer à leur installation (p.ex. la garantie locative) et vous trouvez éventuellement un bien qui serait à louer, soit vous êtes propriétaire d'un logement, prêt à louer son bien. C'est votre cas ? N'hésitez pas à contacter une des associations suivantes :

- Caritas International (voir coordonnées en p.2)
- Aide aux personnes déplacées asbl (085/21.34.81)
- Convivial asbl - campagne "Devenez propriétaires malins" (02/503.43.46)
- Centre social protestant (02/512.80.80)

Pour les groupes ou communautés locales qui veulent soutenir financièrement un projet local (phase d'hébergement ou d'aide sociale), il est proposé de demander une affiliation à Caritas Secours pour opérer éventuellement avec une déductibilité fiscale. Toute information chez Caritas secours, Michel Kesteman (0477.65.93.47).

B. Aider à la recherche d'un logement :

Une aide consiste à mener des recherches d'un bien dans le parc locatif social ou privé (contact avec les Agences Immobilières Sociales, agences immobilières, recherches personnelles....), au bénéfice d'un réfugié. Coordonnez votre recherche en prenant contact avec le CPAS de votre commune ou un des centres Fedasil; ils sont au courant des différents besoins.

6. Montrer sa solidarité avec le badge #RefugeesWelcome

Pour montrer votre solidarité avec les réfugiés, plusieurs ONG dont Amnesty International, le CIRÉ, le CNCD-11.11.11, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du monde et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté lancent un badge facilement ajustable sur votre photo de profil Facebook.

Rejoignez-les! #RefugeesWelcome #WithOpenArms

1. Cette note a un caractère tout à fait provisoire. Une nouvelle édition sera publiée quand plus de renseignements et d'expériences seront disponibles. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité. D'autres initiatives existent, et nous vous invitons à être attentifs à ce qui se passe près de vous.
2. Le dimanche 7 février 2016, dans le cadre de la *journée mondiale du migrant et du réfugié*, des communautés catholiques d'origine étrangère ouvriront leur célébration dominicale à tous ceux qui désirent « une fois voir ailleurs » et aller à la rencontre de l'autre. Une liste des célébrations sera publiée en temps voulu.



Photo : © Caritas Internationalis

LIENS UTILES À CONSULTER

1. Déclaration des évêques de Belgique du 13 octobre 2015, « Vivre ensemble avec les réfugiés et migrants, nos frères et sœurs » <http://www.cathobel.be/wp-content/uploads/2015/10/151013DeclarationMigrantsRefugies.pdf>
2. UCLouvain : un groupe de travail composé de membres de la communauté universitaire a défini des actions à mener en rapport avec le cœur de métier de l'université : la formation (en français langue étrangère, par exemple), l'analyse et l'expertise (dans des domaines aussi divers que l'aide juridique, la déconstruction des discours racistes, la gestion des situations post-traumatiques, etc.).
Un guichet unique destiné à accueillir les demandes et les propositions a également été créé. Il prend la forme d'une adresse mail: soutien-aux-refugies@uclouvain.be.
Toute association ou personne qui souhaite s'adresser à l'université dans le cadre de l'aide aux réfugiés peut y envoyer un message.
Info : <http://www.uclouvain.be/soutien-aux-refugies>
3. Vivre Ensemble asbl : inventaire de textes et interviews pour mettre en perspective la question de l'arrivée et de l'accueil de réfugiés. Régulièrement mis à jour.
Info : <http://www.vivre-ensemble.be/Refugies-comprendre-et-agir>



Photo : © Caritas Internationalis – Matthieu Alexandre